

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2356

19 octobre 2007

SOMMAIRE

3i Esmalglass Holdings S.à r.l.	113077	Immo-Alma S.A.	113088
3i Panreac Holdings S.à r.l.	113083	Kenton Invest S.à r.l.	113042
Acteon S.A.	113046	Kerala S.A.	113081
Alibar S.à r.l.	113053	Kodiak Europe Holdings S.A.	113053
Asuka S.A.	113083	LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR ...	113077
Asuka S.A.	113088	Mondi Investments	113045
Asuka S.A.	113087	Mondi Packaging	113045
BBN Pharma S.à r.l.	113051	Mondi Technology Investments S.A.	113046
Bocata S.à.r.l.	113062	New Mersey Lux S. à r. l.	113042
Bocata S.à.r.l.	113062	Op der Schock, société coopérative ...	113086
Canopus International Tiles S.A.	113064	Op der Schock, société coopérative ...	113086
Chiu Ming S.A.	113084	Op der Schock, société coopérative ...	113087
Cityhall S.A.	113081	Orchape-Lux S.à r.l.	113076
Columbus S.à r.l.	113066	Potok S.A.	113045
CVI GVF Germany GP Three S.à r.l.	113081	Primerose S.A.	113064
CVI GVF Germany GP Three S.à r.l.	113042	Restaurant Sakura S.à.r.l.	113062
Electro-Team S.à r.l.	113080	Société Européenne d'Ecrus S.A.	113082
Endstone Finance S.à r.l.	113082	Société Européenne de Machines Outils S.A.	113068
EREF International 1 S.à r.l.	113077	Star Packaging S.à r.l.	113088
Gero Investments Lux S.à.r.l.	113042	"T2LC"	113069
Goldman Sachs Fund Management S.A.	113084	T2M Intérim S.à r.l.	113083
Green Waves Holdings S.à r.l.	113066	TD-Lux-Media Services S.A.	113065
Groupe Azur S.A.	113051	Turnpike Lane S. à r. l.	113069
Ibergel Sàrl	113053	Wapiti Services S.à r.l.	113062
Ikos S.A.	113083	WP I Investments S.à r.l.	113042

Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.238.650,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007112016/242/13.

(070127694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**CVI GVF Germany GP Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kenton Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.275.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48226 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007112017/211/12.

(070128451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007112018/239/12.

(070127659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.181.425,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 119.293.

In the year two thousand seven, on the fourteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware with registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

being the sole shareholder of WP I INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 119.293, (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million twenty-six thousand five hundred twenty-five euros (EUR 1,026,525.-) represented by forty-one thousand sixty-one (41,061) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to one million one hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five euros (EUR 1,181,425.-) represented by forty-seven thousand two hundred fifty-seven (47,257) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of one hundred fifty-four thousand nine hundred euros (EUR 154,900.-) by the issue of six thousand one hundred ninety-six (6,196) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one million one hundred eighty one thousand four hundred twenty-five euros (EUR 1,181,425.-) represented by forty-seven thousand two hundred fifty-seven (47,257) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of one million twenty-six thousand five hundred twenty-five euros (EUR 1,026,525.-) represented by forty-one thousand sixty-one (41,061) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to one million one hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five euros (EUR 1,181,425.-) represented by forty-seven thousand two hundred fifty-seven (47,257) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by the issue of six thousand one hundred ninety-six (6,196) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of one hundred fifty-four thousand nine hundred euros (EUR 154,900.-).

The shares have been subscribed by WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P. , here represented by Mrs Ute Bräuer, in the amount of six thousand one hundred ninety-six (6,196) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of one hundred fifty-four thousand nine hundred euros (EUR 154,900.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one million one hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five euros (EUR 1,181,425.-) represented by forty-seven thousand two hundred fifty-seven (47,257) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 3,600.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P., une limited partnership existant sous les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

étant l'associé unique de WP I INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.293, (la «Société»),

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million vingt-six mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.026.525,-), représenté par quarante et un mille soixante et une (41.061) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.181.425,-), représenté par quarante-sept mille deux cent cinquante-sept (47.257) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de six mille cent quatre-vingt-seize (6.196) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de cent cinquante-quatre mille neuf cents euros (EUR 154.900,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.181.425,-), représenté par quarante-sept mille deux cent cinquante-sept (47.257) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de un million vingt-six mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.026.525,-), représenté par quarante et un mille soixante et une (41.061) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.181.425,-), représenté par quarante-sept mille deux cent cinquante-sept (47.257) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de six mille cent quatre-vingt-seize (6.196) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), devant être payée par un apport en numéraire de cent cinquante-quatre mille neuf cents euros (EUR 154.900,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P., ici représentée par Madame Ute Bräuer, pour un montant de six mille cent quatre-vingt-seize (6.196) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales ainsi émises sont entièrement libérées par le souscripteur susnommé par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante-quatre mille neuf cents euros (EUR 154.900,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.181.425,-), représenté par quarante-sept mille deux cent cinquante-sept (47.257) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 3.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26696. — Reçu 1.549 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112609/242/125.

(070129328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 526.733.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.760.

Lors du conseil de gérance en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112528/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 59.752.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.762.

Lors du conseil de gérance en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112529/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Potok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.367.

EXTRAIT

1. des décisions prises par le conseil d'administration en date du 9 août 2007

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

2. des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 septembre 2007

1. Monsieur André Wilwert et Monsieur Daniel Galhano ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour POTOK S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112511/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Mondi Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 96.214.

Lors du conseil d'administration en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112525/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Acteon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.714.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET FINANCIERES S.A. in abbreviation CPEF S.A., a company established and having its registered office in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

here represented by Mr Antoine Hientgen, economist, with professional address at boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 11th September 2007.

The prementioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, in said capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which the prenamed party intends to organize.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ACTEON S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholders.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday in the month of June of each year at 10.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory provisions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2007.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET FINANCIERES S.A. in abbreviation CPEF S.A., prenamed.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following is appointed director:

- Mr Stéphane Diez Rabago, company director, residing in 10, Croupet du Moulin, B-4845 Jalhay.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

- the company FIDEX AUDIT S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg, section B number 48.513), a «société à responsabilité limitée» existing under Luxembourg law and having its registered office in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET FINANCIERES S.A. en abrégé CPEF S.A., établie et ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Antoine Hientgen, économiste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: ACTEON S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 5. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui peuvent ne pas être actionnaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET FINANCIERES S.A. en abrégé CPEF S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Stéphane Diez Rabago, directeur de société, résidant au 10, Croupet du Moulin, B-4845 Jalhay.

Troisième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

- la société FIDEX AUDIT S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48.513), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11044. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112562/239/257.

(070129072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Groupe Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.352.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 septembre 2007 que:
le siège social de la société a été transféré du 222C, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7A, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007112521/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

BBN Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.474.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company PMC EUROPE INVESTMENTS S.L., with its registered office at Poligono Rubi Sur, Calle César Martinelli I Brunet 12A, Barcelona, Spain, having the NIF number B63377188,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company BBN PHARMA S.à r.l., with registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B number 107.474, was incorporated by deed of Master Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on April 15, 2005, published in the Mémorial C number 864 of September 8, 2005.

II.- That the capital of the company BBN PHARMA S.à r.l. pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company BBN PHARMA S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company BBN PHARMA S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company BBN PHARMA S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their mandate.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

113052

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société PMC EUROPE INVESTMENTS S.L., avec siège social à Poligono Rubi Sur, Calle César Martinelli I Brunet 12A, Barcelone, Espagne, enregistrée sous le numéro NIF B63377188,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BBN PHARMA S.à r.l. ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.474, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 864 du 8 septembre 2005.

II.- Que le capital de la société BBN PHARMA S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société BBN PHARMA S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société BBN PHARMA S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société BBN PHARMA S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007. Relation GRE/2007/3875. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007112663/231/93.

(070128797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Ibergel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 109.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112658/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02442. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Alibar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 123.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112660/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02444. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Kodiak Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.692.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh day of September.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

KODIAK FUNDING, LP, a Delaware Limited Partnership, incorporated on December 14th, 2005, and having its registered office located in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801- 1120, U.S.A., represented by its General Partner, namely KODIAK FUNDING COMPANY, INC. having its registered office located in 2107 Wilson Boulevard, Suite 400, Arlington - Virginia 22201, U.S.A.

here represented by M^e Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in L 2132 Luxembourg, 20, avenue Marie Thérèse,

by virtue of a proxy dated on September 10th, 2007,

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a Luxembourg limited liability company so called «société anonyme» (SA) which he forms:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended and by the present Articles of Association.

The corporation exists under the name of KODIAK EUROPE HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may issue bonds, notes and other debt instruments both in public and private placements with any denomination and payable in any currencies.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property.

In particular, the corporation may use its funds whether borrowed or not for creation, development and control of any enterprise and the grant to companies or for the benefit of companies in which the corporation has a participating interest or which are under the same control as the corporation or is affiliated to it, any support, loans, advances or guarantees.

Without limiting any of the foregoing, the corporation may furthermore use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to enter into swap agreements, including without limitation, credit default swaps, and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the corporation.

In general, the corporation may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In any circumstances whatsoever, the corporation may restrict its activities and scope as set forth herein by means of agreements to which the corporation is a party.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000.-) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

In any circumstance whatsoever, any transfer (within the broadest meaning: whether for free or not, or by usufruct, pledge or otherwise) of shares and the relevant assignee are subject to the prior approval of the general meeting of shareholders.

Shares may be evidenced at the shareholders option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares and/or notes will be issued in registered form only.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a Board of Directors consisting of two classes of directors: A class director (s) and B class director(s). The Board of Directors shall however consist of at least three (3) members, who do not need to be shareholders.

A legal entity may be a member of the Board of Directors. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the law.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders which will fix their class, number and their respective remuneration, for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. Their office will remain in force until their successors are appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for a six (6) year period from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may elect, by a unanimous vote, a director of the same class to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

In particular, without limitation, the corporation may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the corporation or, at his request, of any other corporation of which the corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a Chairman who needs to be an A class director. The Chairman is vested with a casting vote.

The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the corporation so requires and each time two (2) directors request so. Should all the directors be either present or represented and agree on the agenda of the meeting, the Board of Directors may deliberate validly.

All resolution of meeting of Board of Directors shall be passed validly and duly upon unanimous casted votes.

Directors may either vote in person or by proxy granted to another member of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the corporation, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. This director shall be prevented from taking part in the relevant deliberations for which he has a conflicting interest. At the next general meeting of shareholders, before any resolution is put to vote, a special report shall be made to the attention of the meeting on any transaction in which any of the directors may have had a conflicting interest.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reported in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall be bound validly by the joint signatures of one A class director and one B class director together or by the single signature of any person to whom such signatory power is delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall also be, in case a managing director is appointed in order to conduct the daily management and affairs (including without limitation the representation of the corporation towards the relevant tax administration and any other public administration) of the corporation and within such framework only, bound by the individual signature of the managing director.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more B class directors, who will be called managing director(s).

The Board of Directors may also entrust the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and/or grant special powers of attorney for determined matters to one or more proxyholders, whether selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented either by its Chairman or by the duly authorized director.

Title IV.- Shareholder and general meeting

Art. 12. The corporation may have a single shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or winding up and liquidation of the sole shareholder does not result in the winding up or liquidation of the corporation.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Any general meeting of shareholders shall be convened in compliance with the law.

The general meeting of shareholders shall be convened upon the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the corporate capital. In case all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening notice requirements.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who do not need to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, all decisions taken by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by a simple majority of the casted votes, regardless to the proportion of the corporate capital represented.

When the corporation has a sole shareholder, his decisions are taken validly through written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of these Articles of Association shall not deliberate validly unless at least half (50%) of the corporate capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting must be convened, in the manner prescribed by the Articles of Association or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall deliberate validly regardless to the proportion of the corporate capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted validly and duly, must be adopted by a two-third majority of casted votes.

However, the nationality of the corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V.- Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Art. 14. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 15.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VII.- Winding up, Liquidation

Art. 17. The corporation may be wound up by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2007.

2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one thousand (1,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

A Class Director:

a) Mr Robert M. Hurley, Chief Financial Officer of KODIAK FUNDING COMPANY, INC., born on March 4th, 1955 in Evanston, Illinois - U.S.A., residing in Potomac, Maryland - U.S.A.;

B Class Directors:

b) Mr Jurgen M. J Borgt, deputy director, born on March 22nd, 1974 in Hulst - The Netherlands residing professionally in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre; and

c) Mrs Petra J. S Dunselman born on April 6th, 1965 in Amsterdam - The Netherlands residing professionally in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Mr Robert M. Hurley is also appointed as Chairman of the Board of Directors.

Mr Jurgen M. J Borgt is appointed as Managing Director.

3.- Has been appointed statutory auditor:

- KPMG AUDIT S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, R.C. Luxembourg B 103.590.

4.- Their terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2013.

5.- The registered office of the company is established in 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

6.- Regarding the bank account with ABN-AMRO, the signatory power is entrusted to both a A class Director and a B class Director acting together.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KODIAK FUNDING, LP, une société (Limited Partnership) du Delaware - U.S.A., constitué en date du 14 décembre 2005, et ayant son siège social situé au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801- 1120, U.S.A., représentée par son General Partner, nommément KODIAK FUNDING COMPANY, INC. ayant son siège social situé au 2107 Wilson Boulevard, Suite 400, Arlington - Virginia 22201, U.S.A.

ici représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie Thérèse,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 septembre 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents Statuts.

La société existe sous la dénomination de KODIAK EUROPE HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre, via des offres publiques ou privées, des emprunts obligataires, reconnaissances et autres actes de créances sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds, empruntés ou non, à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et accorder aux ou au profit des sociétés auxquelles elle s'intéresse, qui sont sous son contrôle ou qui lui sont affiliées, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et d'emprunter sous toutes les formes; être partie à des contrats de swap incluant, sans limitation, credit default swap, et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires et instrument de crédit de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En toutes circonstances, la société pourra décider de restreindre ses activités et son objet tels que mentionnés ci-dessus, au moyen de contrats auxquels elle sera partie.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000,-) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

En toute circonstance, tout transfert (au sens le plus large: à titre gratuit ou onéreux, usufruit, nantissement ou autre) d'actions ainsi que tout cessionnaire devront être préalablement approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions et/ou les obligations sont exclusivement nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions de la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, répartis en deux catégories d'administrateurs: le(s) administrateur(s) de catégorie A et le(s) administrateur(s) de catégorie B.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui définit leur catégorie d'appartenance, la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans, ainsi que leur rémunération respective. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un administrateur de la même catégorie, à l'unanimité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement ainsi effectué.

Pour autant que la loi le permet, tout administrateur actuel ou ancien de la société sera indemnisé sur les actifs de la société contre toute perte ou responsabilité encourue par celui-ci du fait de son mandat.

La société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses qu'il aurait raisonnablement encourues en rapport avec tout action, procès ou procédure dans lequel il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la société ou, à sa requête, de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas de règlement amiable, l'indemnisation sera seulement réglée eu égard aux affaires couvertes par ce règlement amiable et pour lesquelles la société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière susmentionnée. Le droit d'indemnisation, tel que précédemment mentionné, n'exclut pas les autres droits conférés à cette personne.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres de catégorie A, un Président qui aura une voix prépondérante en cas de partage.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent. Chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés et ont convenu de l'ordre du jour, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont valablement et régulièrement prises à l'unanimité des voix exprimées.

Les administrateurs peuvent soit voter en personne soit en nommant en qualité de mandataire un autre administrateur.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut procéder au paiement de dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la loi.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Un administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre l'une l'autre. La participation à une réunion par de tels moyens a la même valeur qu'une participation en personne sous réserve que toutes décisions prises à cette réunion soient contenues dans un procès-verbal écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, y compris de lettres faxées ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs appartenant chacun à une catégorie différente (un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B) ou par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, au cas où un administrateur-délégué est nommé pour assurer la gestion et les opérations courantes de la société (y compris notamment toute représentation de la société à l'égard de l'administration fiscale compétente et de toute autre administration publique concernée) et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs de catégorie B qui prendront la dénomination d'administrateur(s)-délégué(s).

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandeur qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président ou de l'administrateur dûment autorisé à agir à cet effet.

Titre IV.- Actionnaires et assemblée générale

Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution et la liquidation de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution ou la liquidation de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (50%) du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des voix exprimées.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfiques

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Catégorie A:

a) Monsieur Robert M. Hurley, Chief Financial Officer de la société KODIAK FUNDING COMPANY, INC., né le 4 mars 1955 à Evanston, Illinois - U.S.A., demeurant à Potomac, Maryland - U.S.A..

Catégorie B:

b) Monsieur Jurgen M. J Borgt, deputy director, né le 22 mars 1974 à Hulst - Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre; et

c) Madame Petra J. S Dunselman né le 6 avril 1965 à Amsterdam - Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Monsieur R. M. Hurley sus mentionné est également nommé Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jurgen M. J Borgt sus mentionné est également nommé Administrateur-Délégué.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, R.C. Luxembourg B 103.590.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

6. Concernant le compte ouvert auprès de la banque ABN-AMRO, le pouvoir de signature est détenu conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Réveillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, LAC/2007/26191. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007112556/220/462.

(070128729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Bocata S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 109.070.

Le bilan au 29 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112666/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02447. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Bocata S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 109.070.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112664/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02446. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Restaurant Sakura S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 117.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112662/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02445. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Wapiti Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.199.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Nicole Coutard, company manager, born in Châteauroux, France, on August 16, 1941, residing at F-11110 Salles d'Aude, France, 34, rue Marcel Pagnol,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) WAPITI SERVICES S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 130.199, was incorporated in Hong Kong on January 27, 1987, recorded in the register of companies of Hong Kong under the number 181881, that

its registered office has been transferred to the British Virgin Islands on January 14, 1991, recorded in the register of International Business Companies of the territory of the British Virgin Islands under the number 39332, and that its registered office has been finally transferred to Luxembourg by deed of the, undersigned notary on June 27, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the capital of the private limited company WAPITI SERVICES S.à r.l., pre-named, presently amounts to two hundred and twenty three thousand Euro (EUR 223,000.-), represented by two thousand two hundred and thirty (2,230) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company WAPITI SERVICES S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company WAPITI SERVICES S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that she has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company WAPITI SERVICES S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of her assignment.

IX.- That the shares of the company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Nicole Coutard, gérante de société, née à Châteauroux, France, le 16 août 1941, ayant son domicile au F-11110 Salles d'Aude, France, 34, rue Marcel Pagnol,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée WAPITI SERVICES S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 130.199, a été constituée à Hong Kong le 27 janvier 1987, immatriculée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 181881, que son siège a été transféré aux Iles Vierges Britanniques en date du 14 janvier 1991, immatriculée au registre des Sociétés Commerciales Internationales du territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 39332, et que son siège a été finalement transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 27 juin 2007, en voie de publication au Mémorial C.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée WAPITI SERVICES S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent vingt-trois mille Euros (EUR 223.000,-), représenté par deux mille deux cent trente (2.230) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée WAPITI SERVICES S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée WAPITI SERVICES S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée WAPITI SERVICES S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de huit cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007. Relation GRE/2007/3874. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007112653/231/100.

(070129301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Canopus International Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.109.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

CANOPUS INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112669/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06939. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Primerose S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 27.549.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Antoine Silvestrone, demeurant à F-67100 Strasbourg, 104, avenue Jean Jaurès, ici représenté par Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 20 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding PRIMEROSE S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, fut constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 137 du 25 mai 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial numéro 263 du 12 avril 2001.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir Monsieur Antoine Silvestrone, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PRIMEROSE S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société PRIMEROSE S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PRIMEROSE S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société PRIMEROSE S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 sont approuvés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26156. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

H. Helinckx.

Référence de publication: 2007112667/242/46.

(070129047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

TD-Lux-Media Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 51.657.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

La société ELYSEE TRADING, une société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City, Edificio Eastern 12, Avenida Federico Byb, B.P. Box 8807, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding TD-LUX-MEDIA SERVICES S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, fut constituée suivant acte notarié publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 488 de l'an 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial numéro 263 du 12 avril 2001.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société ELYSEE TRADING, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société TD-LUX-MEDIA SERVICES S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société TD-LUX-MEDIA SERVICES S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société TD-LUX-MEDIA SERVICES S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société TD-LUX-MEDIA SERVICES S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 sont approuvés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26157. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112665/242/46.

(070129045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Columbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Green Waves Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.264.

In the year two thousand and seven on the 17th day of August.

Before us, Maître Jacques Delvaux, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461,

2. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393,

3. CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504.

Hereby represented by Bénédicte Moens-Colleaux, having a professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of three proxies established on 8 August 2007.

The said proxies, after having been signed in variety by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The general meeting elects as Chairman and scrutineer Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, prenamed, and elects as secretary Mr Gianpiero Saggi, employee, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

- That the appearing parties are the existing shareholders of (the «Shareholders») of GREEN WAVES HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 128.264, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 30 April 2007, published in the Mémorial Recoil Des Societies et Associations number 1450 dated 13th July 2007 on the page number 69583.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following

Agenda:

(1) Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of «Article 4 - Denomination» of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

« **Art. 4. Denomination.** The Company shall have the denomination COLUMBUS S.à r.l.»

(2) Acceptance of the resignations of Mr Jean-Marc Ueberecken, and Mr Guy Harles as directors of the Company;

(3) Appointment of, Mrs Bénédicte Moens-Colleaux and Mr Richard Perris as new directors of the Company;

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the corporate name of the Company into COLUMBUS S.à r.l. and to restate «Article 4 - Denomination» of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 4. Denomination.** The Company shall have the denomination COLUMBUS S.à r.l.»

Second resolution

The general meeting of shareholders accepted the resignations of Mr Jean-Marc Ueberecken, and Mr Guy Harles as directors of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint for an undetermined period of time:

- Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom);

as additional directors of the Company.

Closure of the meeting - Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, et

2. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393.

3. CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504.

Ci-après représentées par Mme Bénédicte Moens-Colleaux, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 8 août 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'assemblée élit comme président et scrutateur Madame Bénédicte Moens-Colleaux, précitée, et élit comme secrétaire Monsieur Gianpiero Sadi, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue de la Chapelle à Luxembourg,

- Que les parties comparantes sont les associés existants (les «Associés») de GREEN WAVES HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.264, constituée selon acte notarié du notaire Maître Jacques Delvaux, en date du 30 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 Juillet 2007, sous le numéro 1450 page 69583.

- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et les Associés, présents ou représentés, déclarent avoir eu et prises connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants l'ordre du jour:

Ordre du jour:

(1) Modification de la dénomination sociale de la Société et conséquente modification des dispositions de l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: COLUMBUS S.à r.l.»

(2) Démission de M. Jean-Marc Ueberecken et M. Guy Harles gérant de la Société.

(3) Nomination de Mme Bénédicte Moens-Colleaux et M. Richard Perris

- Que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- Que, sur base de l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de changer la dénomination de la Société en COLUMBUS S.à r.l. et de modifier l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: COLUMBUS S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter la démission de M. Jean-Marc Ueberecken et de M. Guy Harles.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer pour une durée indéterminée:

- Mme Bénédicte Moens Colleaux, employée privé, né le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 111 Strand, 5^e étage, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni);

comme nouveaux gérants de la Société.

Clôture de l'assemblée - Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: B. Moens-Colleaux, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, LAC/2007/23283. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112622/208/135.

(070129454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Société Européenne de Machines Outils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 47.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112675/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00035. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

"T2LC", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112676/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07300. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Turnpike Lane S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 17 day of August.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Joost Mees, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TURNPIKE LANE S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general

meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts, audited by an auditor, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. In case that at the end of the year, the distributed interim dividends exceed the realized distributable profits, adequate reimbursement to the company has to occur, pursuant to article 201 of the Law.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TURNPIKE LANE S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable, vérifiés par un réviseur d'entreprises, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Pour le cas ou, à la fin de l'année, l'acompte sur dividende distribué est supérieur au bénéfice distribuable réalisé, un remboursement à dû concurrence à la société devra intervenir, conformément aux disposition de l'article 201 de la loi sur les sociétés.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mees, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, LAC/2007/23278. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112735/208/408.

(070129060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Orchape-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 122.355.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société de Gestion Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2007112683/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05686. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

3i Esmalglass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.733.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

T. van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007112687/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04430. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.281.

Les comptes annuels au 30 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007112685/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06571. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

EREF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

In the year two thousand seven, the sixth day of September.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EREF INTERNATIONAL 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 117.205 (the Company). The Company has been incorporated on June 9, 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1562 of August 17, 2006. The articles of association of the Company have been amended on July 12, 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1805 of September 27, 2006.

There appeared:

GOOD ENERGIES ASSETS FUND L.P. (previously known as THE ENGLEFIELD RENEWABLE ENERGY FUND L.P.), a limited partnership registered in England under the Limited Partnership Act 1907 (registered number LP 010029) with registered office at Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Richard Desgropes, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 100,000.- (one hundred thousand euro), by way of the issue of 3,500 (three thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Transfer of the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 4.1. of the Articles;

4. Amendment of the register of shareholders the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of MAS Sàrl to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 100,000.- (one hundred thousand euro), by way of the issue of 3,500 (three thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

- EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) to the nominal share capital account of the Company;

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

The Sole Shareholder resolves, subsequently, to amend article 4.1. of the Articles so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4.** The Company has its Head Office in the commune of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of MAS Sàrl to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,600.- (two thousand six hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EREF INTERNATIONAL 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.205 (la Société). La Société a été constituée le 9 juin 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 17 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés le 12 juillet 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1805 du 27 septembre 2006.

A comparu:

GOOD ENERGIES ASSETS FUND L.P. (anciennement connu sous la dénomination de ENGLEFIELD RENEWABLE ENERGY FUND L.P.), un limited partnership enregistré en Angleterre selon le Limited Partnership Act 1907 (numéro de registre LP 010029) avec siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni, (l'Associé Unique),

ici représenté par Maître Richard Desgropes, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 6.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Transfert du siège social de la Société du 1, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 4.1. des Statuts.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAS Sàrl de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) et il la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

- EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 1, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date des présentes.

L'Associé Unique décide, par conséquent, de modifier l'article 4.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a son siège social dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAS Sàrl afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.600,- (deux mille six cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Desgropes, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25714. — Reçu 875 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112610/242/172.

(070129334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Electro-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 103.573.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112929/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Kerala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.077.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112885/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04645. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.309.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 juillet 2007 que:

- Monsieur Giuseppe Tornello a été renommé administrateur de catégorie A. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Les mandats de Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur Riccardo Moraldi en tant qu'administrateurs de catégorie B n'ont pas été renouvelés.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et Monsieur Gianluca Ninno né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ont été élus administrateurs de catégorie B en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur Riccardo Moraldi. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Le mandat de Monsieur Franco Salto en sa qualité de Commissaire aux comptes de la société n'a pas été renouvelé.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7 a été élu Commissaire en remplacement de Monsieur Franco Salto. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Le siège social de la société est transféré du 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113036/6312/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05177. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

CVI GVF Germany GP Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.275.

Résolutions du Conseil de Gérance de la Société en date du 24 juillet 2007

En date du 24 juillet 2007, le conseil de gérance de la société a pris la résolution suivante:

De transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 13 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113034/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Endstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.061.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 août 2007 que:

1. Le transfert de 62 parts sociales détenues par la société LTA INVESTMENTS INC. sur les 125 existantes, à Monsieur Patrick Moinet, finalisé par une convention signée en les parties le 28 août 2007, est accepté.

Les parts sociales sont donc désormais détenues comme suit:

- Monsieur Bruno Beernaerts, né le 4 Novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg 63 parts sociales
- Monsieur Patrick Moinet, né le 6 Juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg 62 parts sociales

2. La démission d'un gérant de catégorie A, la société CONSEILS & MANAGEMENT SERVICES Sàrl, domiciliée au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.879 est acceptée.

3. L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du gérant de catégorie A démissionnaire et de nommer audit poste:

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

4. Le siège social de la société ENDSTONE FINANCE Sàrl est transféré de son adresse actuelle 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2007113037/6312/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

EUREC, Société Européenne d'Ecrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1372 Luxembourg, 2, allée des Charmes.

R.C.S. Luxembourg B 85.556.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48633 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007112945/211/11.

(070128780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Asuka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 104.562.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2000

1. L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de
Monsieur Charles le Hardy de Beaulieu,
Monsieur Bernard le Hardy de Beaulieu,
Monsieur Charles de Marnix de Sainte Aldegonde
pour une durée de quatre ans. Ils arriveront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ASUKA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113122/1559/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.737.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

T. van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007112689/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04427. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Ikos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 38.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour IKOS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO

M.-F. Ries-Bonani / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112674/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07092. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

T2M Intérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 113.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112677/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07299. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Chiu Ming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3549 Dudelange, 9, rue de la Rivière.

R.C.S. Luxembourg B 91.935.

Le bilan au 23 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112668/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02448. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Goldman Sachs Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.358.

In the year two thousand and seven, on the ninth of August.

Before Us, Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GOLDMAN SACHS FUND MANAGEMENT S.A. (the «Company»), a public limited company («Société Anonyme» or «SA») with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on June 14, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 536 on July 16, 2001.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 623 on June 17, 2004.

The meeting was opened at 11.45 a.m. with Ms Michèle Kemp, avocat, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Blaža Bartolovic, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator ALTER DOMUS Sàrl, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, duly represented by Mr Gérard Becquer.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business and nobody wishing to address the meeting, the same was there upon close at 12.00 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GOLDMAN SACHS FUND MANAGEMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536 du 16 juillet 2001.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 17 juin 2004.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Blaža Bartolovic, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences; cette liste de présences, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur ALTER DOMUS S.à.r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dûment représentée par M. Gérard Becquer.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp, F. Stolz-Page, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22894. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007112634/7241/122.

(070129391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Op der Schock, société coopérative.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

Il est à noter qu'en date du 16 janvier 2007 la société FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L. ayant son siège au 83 rue de la Libération L-5969 Itzig a été nommée, par le Ministère de la Justice, Réviseur d'Entreprises de la société coopérative OP DER SCHOCK pour la durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 13 août 2007.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007113128/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Op der Schock, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

L'assemblée générale de la société coopérative OP DER SCHOCK, tenue en date du 18 novembre 2005 décide unanimement de déléguer la gestion journalière pour une durée indéterminée aux personnes suivantes:

- M. Stéphan Muller demeurant au 3B, rue de la Chapelle à L-8508 Redange-sur-Attert pour l'activité «horticulteur-fleuriste» et «pépiniériste-paysagiste». Il peut engager la société par sa seule signature à concurrence d'un montant de 3000 € (trois mille euros) pour toutes commandes auprès des fournisseurs dans le domaine du jardinage.

- Mme Nicole Fisch demeurant au 19, Zanerknupp à L-9170 Merzig pour l'exploitation du commerce. Elle peut engager la société par sa seule signature à concurrence d'un montant de 3000 € (trois mille euros) pour toutes commandes auprès des fournisseurs dans le domaine du commerce ainsi qu'à concurrence d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) et pour les engagements dans le cadre de la gestion du personnel à savoir: le paiement des salaires, des charges sociales et des impôts.

Itzig, le 26 juillet 2007.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007113126/1345/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Op der Schock, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2005

Les associés de la société coopérative OP DER SCHOCK se sont réunis le 14 juin 2005 à l'Assemblée Générale. Le bilan et les comptes présentés pour l'exercice 2004 ont été approuvés à l'unanimité. Ils décident de nommer Monsieur Gomme Günther nouveau membre du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Stéphan Muller.

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Fisch Nicole, secrétaire, demeurant au 19, Zanerknupp à L-9170 Mertzig

Monsieur Gomme Günther, membre, demeurant au 3A, rue de la Chapelle à L-8506 Redange/Attert

Monsieur Lemmer Marc, président, demeurant au 11, rue de la Vallée à L-8477 Eischen

Monsieur Schmit Marc, membre, demeurant B.P. 31 à L-8501 Redange/Attert

Madame Wester Alice, vice-présidente, demeurant au 4, rue de Buschdorf à L-7417 Brouch

Itzig, le 26 juillet 2007.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007113127/1345/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Asuka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 104.562.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 27 août 2004

1. L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de

Monsieur Charles le Hardy de Beaulieu,

Monsieur Bernard le Hardy de Beaulieu,

Monsieur Charles de Marnix de Sainte Aldegonde

pour une durée de six ans. Ils arriveront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ASUKA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113125/1559/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Immo-Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 92.525.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2007

1. Les mandats des administrateurs:

- Pierre Metzler, avocat, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg
- François Brouxel, avocat, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg
- Georges Gudenburg, avocat, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg

sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2007.

2. Le mandat de la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en tant que commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113131/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Asuka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 104.562.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 1996

1. L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de

Monsieur Charles le Hardy de Beaulieu,
Monsieur Bernard le Hardy de Beaulieu,
Monsieur Charles de Marnix de Sainte Aldegonde

pour une durée de quatre ans. Ils arriveront à échéance le 1^{er} septembre 2000.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ASUKA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113124/1559/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Star Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.856.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112503/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.